

Actualités en droit de la concurrence : focus sur la rupture brutale des relations commerciales établies et le déséquilibre significatif

Vendredi 28 septembre 2018
de 9h15 à 17h45

eurojuris.fr

Animé par :

Martine BEHAR-TOUCHAIS

Professeure de droit privé
Ecole de droit de la Sorbonne
Institut de Recherche juridique
de la Sorbonne

Organisé par :

Jean-Philippe DANIEL
Responsable de la Commission
Entreprise et finances
Avocat au Barreau d'Avignon
Cabinet Fortunet & Associés

Horaires :

De 9h15 à 17h45
Soit 7 heures de formation

Lieu :

Siège d'Eurojuris
45 Quai des Grands Augustins
75006 PARIS

Spécialités / compétences :

Droit bancaire et boursier
Droit commercial, des affaires et de
la concurrence
Droit du crédit et de la
consommation

Public visé :

Avocats, juristes, huissiers, experts-
comptables, notaires

Renseignements :

Virginie MEREGHETTI-FILLIEUX

EUROJURIS FRANCE
45 Quai des Grands Augustins
75006 PARIS
Tél : 01 46 33 07 19
Fax : 01 46 33 98 23
formation@eurojuris.fr

Programme du séminaire

Objectifs de la formation : Le contentieux des pratiques restrictives de concurrence est devenu très important, bien que les juges tentent de contenir le champ d'application des textes. En particulier la rupture brutale des relations commerciales établies et la soumission à un déséquilibre significatif sont les deux comportements les plus poursuivis, avec à la clé un risque de sanction très conséquent. Cette journée a pour but de faire le point sur les avancées des textes et de la jurisprudence sur ces deux pratiques restrictives de concurrence.

I/ Règles de fond de ces deux pratiques restrictives de concurrence

Recul des 2 textes
Rupture brutale des relations commerciales établies
Soumission à un déséquilibre significatif

II/ Mise en œuvre de la prohibition de ces pratiques restrictives de concurrence

Juridictions spécialisées
L'action publique du Ministre de l'Economie
Les actions privées
La transaction est-elle possible ?

III/ Questions de conflit encore en suspens

Les relations avec le droit commun

Les relations avec les autres ordres juridiques nationaux : les pratiques internationales

Les relations avec l'ordre juridique de l'UE : L'empiètement sur le droit antitrust

Inscription

Le financement de ce séminaire peut être pris en charge par le : FIF-PL : 35-37 rue de Vivienne - 75083 Paris cedex 02 www.fifpl.fr. N'oubliez pas de faire votre demande de prise en charge individuelle au moins vingt jours avant la formation. Numéro de déclaration d'existence d'EUROJURIS FRANCE (à préciser dans votre dossier) 11 75 375 0575

- Je souhaite participer au séminaire au tarif Membre : 348 € TTC, soit 290€ H.T.
 Je souhaite participer au séminaire au tarif Non – Membre : 720€ TTC, soit 600 € H.T.
 Je souhaite participer au séminaire au tarif Partenaire du droit non – membre (Notaires, Huissiers de justice, Magistrats) : 588 € TTC, soit 490 € H.T.

Nom : Prénom :
Cabinet - Société:

Conditions : Aucune place ne sera réservée sans son règlement, à adresser accompagné de ce bulletin au Siège d'EUROJURIS FRANCE. Seules les demandes de remboursement confirmées par écrit et reçues jusqu'à 5 jours avant le séminaire sont acceptées.

Demande de formation à distance (réservé aux Membres)

- Je souhaite consulter la formation en direct à distance (480 € TTC, soit 400€ H.T.)

Nom : Prénom :
Cabinet - Société:

Conditions : Le dispositif de visio-conférence ne sera mis en place qu'au-delà de trois inscriptions par séminaire. La tenue effective de la formation à distance vous sera annoncée 15 jours avant le séminaire. A partir de votre confirmation, aucun remboursement de la formation à distance ne pourra avoir lieu. Le participant doit disposer d'une connexion internet et se rendre disponible la journée du séminaire aux horaires indiqués. Le participant peut poser ses questions en direct.

Demande de documentation

- Je ne peux pas assister au séminaire EUROJURIS mais souhaite en recevoir la documentation (textes, jurisprudences ...) au prix de 50€ HT (60€ TTC) l'unité.

Nom : Prénom :
Cabinet - Société:

Conditions : Aucune documentation ne sera envoyée sans son règlement, à adresser accompagné de ce bulletin au Siège d'EUROJURIS France.